

BRANCHE DES IEG PERS 212

SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS, MOBILITÉ, ASCENSEUR SOCIAL ET GARANTIE DE L'EMPLOI

DES ENJEUX PRIMORDIAUX !

Le 23 octobre s'est déroulé un Groupe de Travail Paritaire dans le cadre de la négociation en cours à la branche sur la Mobilité et la sécurisation des parcours professionnels.

Les propositions des employeurs font planer des risques sur la « garantie de l'emploi » s'appuyant sur la PERS 212.

La volonté est d'ouvrir la possibilité de mise en place de mesures d'accompagnement de branche, dans le cadre éventuel de Plan Social (PSE)...

La négociation porte sur trois axes :

■ **« Transparence et lisibilité de l'offre d'emploi et des besoins en compétences au sein de la branche des IEG » : refonte de la bourse de l'emploi et de son accessibilité.**

Souhait des employeurs de travailler sur un cahier des charges en vue de développer une plateforme web, accessible à l'interne avec des postes « réellement ouverts ».

Si l'idée de moderniser et de rendre plus accessible la bourse de l'emploi peut sembler attractive, FO s'interroge devant certaines propositions, notamment celle de permettre une publication dans un premier temps à la maille d'un groupe ou d'une entreprise, et de n'élargir cette publication qu'au terme d'un certain délai en cas de non-pourvoi...

Domage à nos yeux de priver les salariés de pouvoir se faire connaître sur tous les emplois et surprenant qu'en termes de GPEC un Groupe ou une Entreprise se prive de prospects pour l'avenir...

■ **« Accompagner et simplifier les mobilités au sein de la branche des IEG »**

Sur ce sujet les employeurs souhaitent travailler sur une amélioration de la portabilité des droits lorsque l'on passe d'une entreprise à l'autre (CET, ancienneté, congés, etc.). Ils entendent également simplifier les démarches administratives via la création d'un Passeport Mobilité.

Autre volonté des employeurs : une « lecture actualisée de la PERS 212 » et une « simplification du dispositif de mobilité postulation ».

P 1/2 **AGIR, NE PAS SUBIR !**

www.fnem-fo.org



Considérant l'attitude des entreprises qui se retranchent de plus en plus sur elles-mêmes, on peut craindre le pire. S'agit-il de mettre à bas les garanties sociales et de contrôle des mouvements de personnels garantis par la PERS ?

FO a demandé aux employeurs de sortir enfin du bois, ces derniers ayant été jusqu'à présent très vagues dans leurs souhaits d'évolution au niveau des textes réglementaires.

Un relevé de demandes précises sera envoyé d'ici fin novembre, et les impacts de celles-ci par rapport aux dispositions de la PERS 212.

■ « Sécuriser les parcours professionnels et accompagnement des restructurations »

Les employeurs envisagent de mettre en place des mesures de financement en cas de mobilité contrainte hors Statut dans le cadre de restructurations !

S'y ajoute la proposition d'accompagnement financier avec la possibilité de versement d'une indemnité forfaitaire de branche « en compensation de la perte d'avantages spécifiques et pérennes liés au Statut » et la possibilité de rachat du « tarif agent inactif » sur la base du volontariat . . .

Inacceptable pour FO : profitant de la situation de fermeture imposée des centrales charbon par le Gouvernement et pressés par ce dernier, les employeurs voudraient faire acter par accord de Branche l'inauguration du licenciement « économique » dans la branche des IEG !!!

FO rappelle que la Pers 212 implique que notre « contrat de travail » soit de Branche.

Nous postulons d'une entreprise à une autre, sans repasser par la case embauche, stage statutaire, perte de l'ancienneté . . .

Depuis des décennies ce dispositif a conduit à ce que les fermetures de sites, les ruptures technologiques, les réorganisations entraînant des réaffectations se fassent dans un consensus social impliquant l'acceptation d'un changement de poste (parfois d'entreprise, de métier, de région . . .) pour les agents en contrepartie d'une garantie de l'emploi.

Pour FO, et on espère ne pas être les seuls, le point de sortie de cette négociation ne peut être la fin de la garantie de l'emploi et de l'ascenseur social.

Prochaine séance de négociation le 15 décembre en CPB : à suivre.